Équipement de protection individuelle (EPI): comment savoir quoi porter, et quand ?

Journée annuelle en agroenvironnement
12 mars 2014, St-Jean-sur-Richelieu

Pierre-Olivier Duval
Agent régional des pesticides,
Programme de la conformité des pesticides – Santé Canada

Canada

Contenu de la présentation

- Comment l'EPI requis est-il déterminé ?
- Quand porter l'EPI ?
- Pourquoi porter l'EPI ?
- Où trouver l'information sur l'EPI requis ?
  - Étiquettes de pesticides
  - SAGE Pesticides
- L'entretien de l'EPI
- Déclaration d'incidents reliés aux pesticides

Détermination de l'EPI requis

Fait pendant le processus d'homologation du produit

(évaluation des risques à la santé)

Tient compte de :

- La toxicité du pesticide
- Le type de formulation (poudre, liquide, autre)
- Le type d'activité (mélange, application, entretien du pulvérisateur, etc.)
- La durée d'exposition (quelques minutes, ou répété au cours d'une vie ?)

Détermination de l'EPI requis (suite)

Une fois l'homologation accordée, les précautions suivantes se retrouvent à l'étiquette du produit :

- EPI requis en fonction du travail à effectuer pour prévenir tout risque inacceptable
- Délai de sécurité à respecter avant le retour dans une zone traitée avec un pesticide
- Premiers soins

NE PAS PORTER L'EPI REQUIS OU NE PAS RESPECTER LES DÉLAIS DE SÉCURITÉ = RISQUES INACCEPTABLES

Quand utiliser l'EPI ?

- Lors de la préparation de la bouillie de pesticide et de son chargement dans le pulvérisateur
- Lors de l'application du pesticide
- Lors du nettoyage ou de l'entretien de l'équipement d'application (réservoir, buses, rampes, etc.)
- Lors du retour dans une zone traitée à l'aide d'un pesticide

Pourquoi utiliser l'EPI ?

POUR PROTÉGER VOTRE SANTÉ !!

Exposition aigüe :

- Exposition de courte durée à une concentration élevée
- Effets immédiats et habituellement réversibles.

  Ex : nausées, maux de tête, fatigue, réactions cutanées, difficultés respiratoires, perte d'équilibre, perte de vision, etc.

ATTENTION : symptômes de toxicité aigüe souvent confondus avec d'autres facteurs (fatigue, exposition au soleil, manque de sommeil, sandwich aux œufs laissé dans le tracteur, etc.)

Pourquoi utiliser l'EPI ?

Exposition chronique :

- Exposition de longue durée (sur la durée d'une carrière par exemple)
- Effets apparaissant après une longue période d'exposition et habituellement irréversibles

  Ex. : Alzheimer, Parkinson, cancers, problèmes de reproduction, etc.

ATTENTION : Type de toxicité le plus sournois, pas d'effets immédiats ressentis, mais il est trop tard lorsque les symptômes apparaissent.

EPI requis

Réduction de l'exposition : utiliser l'EPI approprié !!

- **Peau**
  - Vêtements longs (pantalons, chemise, chienne de travail)
  - Combinaisons jetables
  - Bottes et gants résistants aux pesticides
  - Tablier résistant aux pesticides
  - Chapeau imperméable
- **Voie respiratoire**
  - Masque à poussière (p.ex. manipulation semences traitées)
  - Demi-masque avec cartouches appropriées (P100 recommandées)
  - Masque complet (« full face »)

S'assurer que le masque soit bien ajusté, et pas de barbe !!

EPI requis

- **Yeux**
  - Lunettes de sécurité

    Lunettes de correction de la vue ou de soleil = inefficaces !!
  - Masque / écran facial
- **Exposition orale**
  - Masque / écran facial
  - Toujours se laver les mains avant de :
    - ✓ Manger ou boire, ou encore mâcher de la gomme
    - ✓ Fumer
    - ✓ Aller aux toilettes (surtout pour les messieurs !!)

Où trouver l'information sur l'EPI requis ?

1. Sur l'étiquette du pesticide utilisé !!

Section « PRÉCAUTIONS »

Exemples :

- ✓Insecticide Matador 120 EC (lambda-cyhalothrine)
- ✓Herbicide Dual II Magnum (métolachlore)
- ✓Fongicide Bravo 500 (chlorothalonil)

EPI requis : Matador 120 EC

- Pendant l'**application** : un pantalon long, une chemise à manches longues et des bottes résistant aux produits chimiques.
- Pendant le **mélange** et le **chargement du produit** et pendant le **nettoyage et la réparation de l'équipement** : en plus des vêtements longs, porter des gants résistant aux produits chimiques, des lunettes de protection étanches ou un écran facial, et un appareil respiratoire avec cartouches approuvé pour les pesticides NIOSH/MSHA/BHSE
- Délai sécurité : 24 heures

EPI requis : Dual II Magnum EC

- Pendant **toutes les activités** : une chemise à manches longues, un pantalon long, un chapeau et des bottes fermées.
- Pour **manipuler le concentré** (préparation du mélange) : chemise à manches longues, un pantalon long, un chapeau, des bottes fermées, des gants résistant aux produits chimiques ainsi que des lunettes de protection ou un écran facial
- Délai sécurité : 12 heures

EPI requis : Bravo 500

- Pendant le **mélange** et le **chargement** ainsi que pendant le **nettoyage et la réparation de l'équipement** : une combinaison par-dessus un pantalon long et une chemise à manches longues, des lunettes de protection étanches ou un écran facial, un tablier et des gants résistant aux produits chimiques.
- Pendant l'**application** : un pantalon, une chemise à manches longues et des gants résistant aux produits chimiques.
- Délai sécurité : 48 heures (possible de retourner après 4h pour courtes tâches sans travail manuel, avec même EPI que lors de l'application)

Où trouver l'information sur l'EPI requis ?

2. Sur SAGE PESTICIDES
   www.sagepesticides.qc.ca

- Aller à la section « Caractéristiques des produits commerciaux »
- Effectuer la recherche avec le nom commercial du produit à utiliser
- Cliquer sur le lien qui apparaît alors pour le produit en question

Exemple SAGE : Matador 120 EC

Information sur le produit commercial : MATADOR 120 EC

Information

Formulation :	EC		
Numéro d'homologation :	24984 *cliquer sur le numéro pour accéder à l'étiquette*		
Titulaire d'homologation :	Syngenta protection des cultures	**Agent canadien / distributeur :**	Syngenta protection des cultures
Description :	Insecticide utilisé pour lutter contre les insectes nuisibles dans certaines grandes cultures, cultures maraîchères et fruitières.		

Matières actives

	Concentration	Famille chimique
lambda-cyhalothrine	120 g/L	Pyréthroïde synthétique

Gestion de la résistance

Type de pesticide	Groupe	Commentaires
insecticide	3	

Classification

Classification fédérale :	Commercial	**Classification du Québec :**	3

Mesures préventives - Santé et environnement

Équipement de protection individuelle :

Délai de rentrée au champ[1] :	24 h
Zone tampon ou distance d'éloignement :	Consulter l'étiquette pour connaître la zone tampon s'appliquant à votre situation. En cas de divergence entre l'étiquette et le code de gestion des pesticides, la distance la plus contraignante s'applique. Pour connaître les distances d'éloignement prévues au code de gestion des pesticides, consultez ce tableau.

EPI et semences traitées

Semences traitées = possibilité d'entrer en contact avec des pesticides lors des opérations au moment des semis :

- Lors de la manipulation des sacs / chargement du semoir
- Au moment des semis
- Pendant l'entretien du semoir (nettoyage ou autre)
- Lors de la récupération des sacs vides

Voies d'exposition possibles – semences traitées :

- Contact direct avec la peau
- Voies respiratoires (poussières émises dans l'air)
- Système digestif (manger/boire/fumer sans se laver les mains après avoir manipulé des semences traitées)

EPI et semences traitées

Pour se protéger :

- Vêtements longs, gants résistants aux pesticides
- Masque à poussière, ou demi-masque à cartouches filtrantes
- Se laver les mains !!

Entretien de l'EPI

- Lavez vos gants avec de l'eau savonneuse et portez-les lorsque vous enlevez et lavez les autres pièces de l'EPI.
- Les respirateurs doivent être conservés dans un sac en plastique scellé, et les cartouches changées selon les recommandations du fabricant
- Traitez tous les vêtements que vous avez portés pendant l'utilisation d'un pesticide comme s'ils étaient contaminés; lavez-les séparément de la lessive familiale.
- Lavez l'EPI en suivant le mode d'emploi du fabricant et entreposez-le loin des produits chimiques et des pesticides.

CABINES DE TRACTEUR FERMÉES : ATTENTION !!

- Vérifier et changer le filtre selon recommandations du fabricant
- Ne pas contaminer la cabine !! Changer de vêtements après les opérations de chargement du pulvérisateur
- Toujours garder gants résistants aux pesticides dans la cabine, au cas où…

Déclaration d'incidents reliés aux pesticides

QU'EST-CE QU'UN INCIDENT ?

- Effets négatifs ressenti par un producteur suite à une exposition à un pesticide (mal de tête, fatigue, nausée, éruption cutanée, etc.)
- Effets négatifs chez l'animal de compagnie ou domestique (inclus cheptel d'une ferme, abeilles domestiques, etc.)
- Effets négatifs pour l'environnement

DÉCLARATION TOTALEMENT ANONYME

- Permet à Santé Canada de réagir si des problèmes sont détectés pour un produit en particulier

Déclaration d'incidents reliés aux pesticides

COMMENT DÉCLARER UN INCIDENT ?

1. En appelant le titulaire d'homologation du produit (informations sur l'étiquette du produit), qui est ensuite obligé par la Loi de transmettre l'information à l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA) de Santé Canada
2. En communiquant directement avec l'ARLA:

   www.santecanada.gc.ca/incidentdepesticide

   ou au 1-800-267-6315

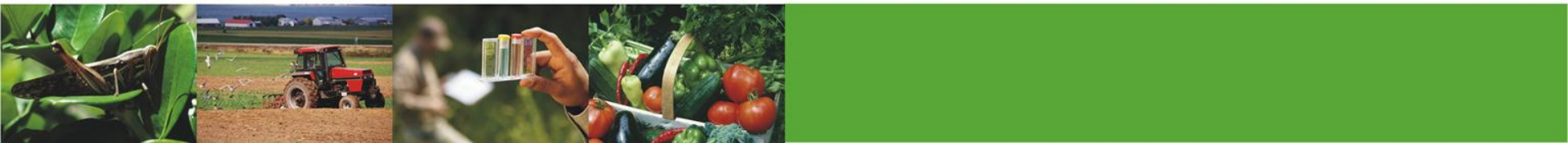

CONTACT

Pierre-Olivier Duval
Agent régional des pesticides
Programme de la conformité des pesticides
Santé Canada – Région du Québec
Tél. (514) 496-1670
Fax (514) 283-1844
pierre-olivier.duval@hc-sc.gc.ca

Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA)
Tél. 1-800-267-6315
Questions générales : pmra_infoserv@hc-sc.gc.ca
Site internet : http://hc-sc.gc.ca/cps-spc/pest/index-fra.php
Déclaration d'incidents : pmra-incident-arla@hc-sc.gc.ca

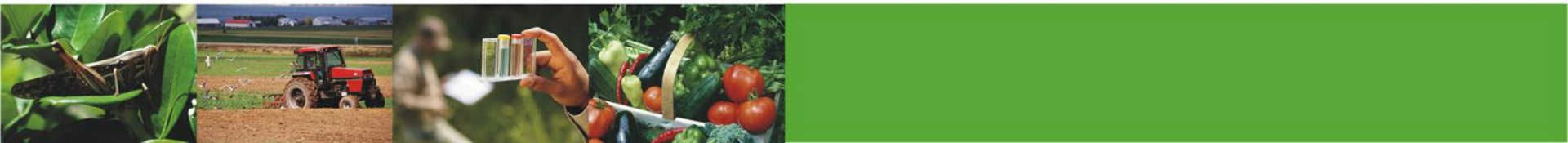

QUESTIONS ?